



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Copie sp P. Belberg  
4 F. Fey

## PRÉFECTURE DES BOUCHES-DU-RHÔNE

DIRECTION DES COLLECTIVITÉS LOCALES  
ET DU CADRE DE VIE

Marseille, le

21 AVR. 2004

F 284/0

BUREAU DE L'ENVIRONNEMENT

Dossier suivi par : Monsieur ARGUIMBAU

☎ 04.91.15.69.35.

PA

40-2003 A

### ARRÊTÉ

renouvelant la composition de la Commission Locale  
d'Information et de Surveillance (CLIS)  
pour la Société SOLAMAT MEREX à FOS-SUR-MER

LE PRÉFET DE LA RÉGION PROVENCE, ALPES, CÔTE D'AZUR,  
PRÉFET DES BOUCHES-DU-RHÔNE,  
OFFICIER DE LA LÉGION D'HONNEUR,

VU le Code de l'Environnement - Livre V - Titres I<sup>er</sup> et IV et notamment son article L.124-1,

VU le décret n° 93-1410 du 29 Décembre 1993 relatif aux modalités d'exercice du droit à l'information en matière de déchets, et plus particulièrement ses articles 5, 6, 7 et 8,

VU l'arrêté préfectoral du 3 Décembre 1996 autorisant la société SOLAMAT MEREX à exploiter une unité de traitement de déchets industriels à Fos sur Mer,

VU l'arrêté préfectoral du 25 Novembre 1999, portant création d'une Commission Locale d'Information et de Surveillance (CLIS) pour l'unité de traitement de déchets industriels exploitée par la société SOLAMAT MEREX modifié par les arrêtés des 15 Mars 2000 et 13 Septembre 2001,

VU la délibération du Conseil Municipal de FOS SUR MER en date du 9 Décembre 2002,

VU le courrier de la Société SOLAMAT MEREX en date du 24 Mars 2003,

VU la lettre de l'Union Fédérale des Consommateurs - Que Choisir en date du 24 Mars 2003,

.../...

VU la lettre du Mouvement National de Lutte pour l'Environnement (M.N.L.E. 13) en date du 25 Juillet 2003,

VU la lettre de l'Association de Défense et de Protection du Littoral du Golfe de Fos en date du 28 Juillet 2003,

VU la lettre de l'Association Sensibilisation Protection Nature Environnement en date du 16 Avril 2004,

**CONSIDÉRANT** qu'il est nécessaire d'assurer une meilleure information du public au sujet du fonctionnement de ce centre,

**CONSIDÉRANT** qu'il est nécessaire de renouveler les membres de ladite commission,

**SUR PROPOSITION** du Secrétaire Général de la Préfecture des Bouches-du-Rhône,

### **ARRÊTE**

#### **ARTICLE 1<sup>er</sup>**

---

La composition de la Commission Locale d'Information et de Surveillance, créée par arrêté préfectoral du 28 Juin 1999 susvisé, pour l'unité de traitement de déchets industriels exploitée, par la Société SOLAMAT MEREX à FOS-SUR-MER, est renouvelée.

#### **ARTICLE 2**

Sont désignés comme membres de la Commission Locale d'Information et de Surveillance :

##### **1 - Représentants des services de l'Etat**

- Le Directeur Régional de l'Industrie, de la Recherche et de l'Environnement  
ou son représentant  
67 - 69, Avenue du Prado - 13286 MARSEILLE CEDEX 06
- Le Directeur Régional de l'Environnement ou son représentant  
Le Tholonet - B.P. 120 - 13603 AIX-EN-PROVENCE CEDEX 01
- Le Directeur Départemental des Affaires Sanitaires et Sociales ou son représentant  
66 A, Rue Saint-Sébastien - 13006 MARSEILLE
- Le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours des Bouches-du-Rhône  
ou son représentant  
1, Avenue de Boisbaudran - Z.I. de la Delorme - 13326 MARSEILLE CEDEX 15.

## 2 - Représentants des collectivités territoriales

- Commune de FOS SUR MER : 4 représentants désignés par délibération du Conseil Municipal :

- Madame PROST Jeanine
- Monsieur YOUCHENKO Philippe
- Madame POTIN Monique
- Monsieur LEROUX-GRISARD Claude

## 3 - Représentants des Associations

(1 titulaire et un suppléant désignés par chaque association)

- **Union Fédérale des Consommateurs - Que Choisir**

Titulaire

Monsieur DEBOOM Richard  
3, impasse des dahlias  
13117 LAVERA

Suppléant

Monsieur CERVERA Roger  
5, impasse Du Bancou  
13500 MARTIGUES

---

- **Association de Défense et de Protection du Littoral du Golfe de Fos**

Titulaire

Monsieur MOUTET Daniel  
40, rue de la Palombière  
13270 FOS-SUR-MER

Suppléant

Monsieur PARRIN Jean-Yves  
36, rue François Sanchez  
13270 FOS-SUR-MER

- **MNLE 13**

Titulaire

Monsieur SALLE José  
65, rue de la Fraternité  
13250 SAINT-CHAMAS

Suppléant

Monsieur FONTAINE Olivier  
8, rue Lafayette  
13001 MARSEILLE

- **Association Sensibilisation Protection Nature Environnement**  
11, rue des Sorbes - 13500 MARTIGUES

Titulaire

Monsieur FRANCISCA Francis

Suppléant

Monsieur BLASCO André.

**4 - Représentants de l'établissement :**

- Société SOLAMAT-MEREX - Montée des Pins - BP 57 - 13340 ROGNAC

Titulaires

Monsieur DESHORS Sylvain

Monsieur EBEJER Christian

Madame BERBIEC Béatrice

Monsieur MANDALDJIAN Serge

Suppléant

Monsieur CHABANEL Stéphane

---

**ARTICLE 3**

Les membres désignés sont nommés pour trois ans. Tout membre de la commission qui perd la qualité au titre de laquelle il a été nommé est réputé démissionnaire. Lorsqu'un membre de la commission doit être remplacé avant l'échéance normale de son mandat, son successeur est nommé pour la période restant à courir.

**ARTICLE 4**

La commission est présidée par le Préfet ou son représentant. Le Préfet peut inviter aux séances de la commission toute personne dont la présence lui paraît utile.

**ARTICLE 5**

Le secrétariat de la commission est assuré par le Maire de FOS SUR MER.

**ARTICLE 6**

- Le Secrétaire Général de la Préfecture des Bouches-du-Rhône,
- Le Sous-Préfet d'ISTRES,
- Le Maire de FOS SUR MER,

- Le Chef du Service Interministériel Régional des Affaires Civiles et Economiques de Défense et de la Protection Civile,
- X - Le Directeur Régional de l'Industrie, de la Recherche et de l'Environnement,
- Le Directeur Régional de l'Environnement,
- Le Directeur Départemental du Travail, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle,
- Le Directeur Départemental de l'Equipeement,
- Le Directeur Départemental de l'Agriculture et de la Forêt,
- Le Directeur Départemental des Affaires Sanitaires et Sociales,
- Le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours,

sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à chacun des membres de la Commission Locale d'Information et de Surveillance.

MARSEILLE, le

21 AVR. 2004

---

Pour le Préfet  
Le Secrétaire Général Adjoint

Gérard PEHAUT